

LES DÉCHÈTERIES

Réservées aux particuliers
3m³ maximum par jour - 16 passages par an

DÉCHÈTERIES FIXES

- Du 1^{er} janvier au 31 mars : de 9h à 18h, du lundi au samedi
- Du 1^{er} avril au 30 septembre : de 9h à 19h, du lundi au samedi
- Du 1^{er} octobre au 31 décembre : de 9h à 18h, du lundi au samedi
- De 8h30 à 12h le dimanche



TEXTILES



GROS CARTONS



BATTERIES



GRAVATS



MÉTAUX



BOIS



DÉCHETS VÉGÉTAUX
(TONTES DE PELOUSE, TAILLES DE HAIES, FEUILLES MORTES,...)



ENCOMBRANTS
(MEUBLES, MATELAS,...)



DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX
(HUILES, PILES, PHYTOSANITAIRES, PEINTURES, ACIDES,...)



DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES



PNEUMATIQUES ET TÔLES EN FIBROCIMENT (uniquement à Sallaumines et Pont-à-Vendin)

PONT-À- VENDIN

ZA Canarderie - Rue Arthur Thomas

SALLAUMINES

(hauteur des véhicules limitée à 2m)
Rue de Guînes

GRENAV

(hauteur des véhicules limitée à 2m)
ZAL Quadraprac - Rue de Condé



Pour bénéficier des services des déchèteries de l'agglomération, une carte d'accès gratuite est obligatoire.

Pour l'obtenir et la recevoir à domicile, rendez-vous sur notre site :

dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr

DÉCHÈTERIE ITINÉRANTE

- Du 1^{er} janvier au 28 février : de 12h à 18h
- Du 1^{er} mars au 31 octobre : de 13h à 19h
- Du 1^{er} novembre au 31 décembre : de 12h à 18h



MÉTAUX



GRAVATS



PETITS APPAREILS MÉNAGERS



ENCOMBRANTS
(BOIS, MATELAS,...)



DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX
(HUILES ALIMENTAIRES, PILES, PHYTOSANITAIRES, PEINTURES, ACIDES,...)



DÉCHETS VÉGÉTAUX
(TONTES DE PELOUSE, TAILLES DE HAIES, FEUILLES MORTES,...)

COMMUNES	DATES	LIEU
Ablain-Saint-Nazaire	1 ^{er} et 3 ^{ème} vendredi	Ancien silo A1, rue Lancino
Aix-Noulette	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi	Rue des Lombards, parking de l'entrepôt d'Aix
Bouvigny-Boyeffles	1 ^{er} et 3 ^{ème} lundi	Place Patoux, parking de la salle des sports
Carency	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredi	Parking du stade Boursier, rue d'Ablain
Givenchy-en-Gohelle	1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudi	Rue de l'Égalité
Gouy-Servins	2 ^{ème} et 4 ^{ème} lundi	Place de la Mairie
Servins	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardi	Place du Jeu de Paume
Souchez	1 ^{er} et 3 ^{ème} mercredi	Route de Carency
Villers-au-Bois	2 ^{ème} et 4 ^{ème} vendredi	D58 en direction de Carency (près des bornes d'apport volontaire)
Vimy	2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi	Rue du Général Barbot (derrière la plateforme Intermarché)

COLLECTE DE VOS DÉCHETS CALENDRIER 2021

BULLY-LES-MINES CV

JE TRIE TOUS LES EMBALLAGES ET LE PAPIER



Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le n° vert gratuit

N° Vert 0 800 596 000

<http://dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr>

Aller encore plus loin dans le tri et les actions en faveur de l'environnement.

Comme annoncé, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin poursuit son programme ambitieux de modernisation du service de collecte des déchets et de gestion des déchèteries.

2020 a vu l'extension des consignes de tri, aujourd'hui tous les emballages se trient, y compris les pots, barquettes, films en plastique... désormais à déposer dans votre contenant jaune.

Des actions régulières ont été menées pour diminuer le volume des déchets collectés sur l'agglomération et favoriser le recyclage (opération Adoptez un composteur, expérimentation Familles zéro déchet, mise en place d'un espace réemploi à la déchèterie de Pont-à-Vendin, ...).

Ce n'est qu'un début, 2021 verra l'ouverture de 2 nouvelles déchèteries et des actions complémentaires seront conduites afin de favoriser le tri, la réduction des déchets et le réemploi.

Grâce à vos actions et à vos gestes de tri, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin agit en faveur de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.

Au besoin, vous pouvez contacter le numéro vert 0800 596 000 ou consulter notre site internet <http://dechets-infos-services.agglo-lenslievin.fr>

Nous sommes tous acteurs du recyclage et de la préservation des ressources ! Merci pour votre participation active.

Sylvain ROBERT

Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr

N° Vert 0 800 596 000

SAPINS
DE NOËL
Retrouvez les modalités
de collecte à partir
du 21 décembre 2020

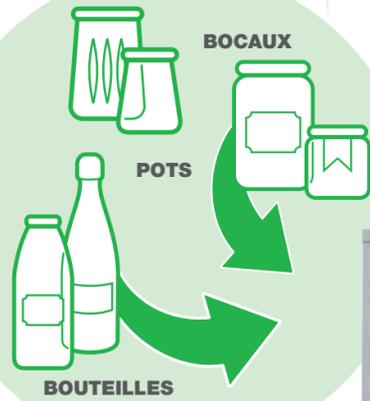
EMBALLAGES EN VERRE

ATTENTION

En cas de dépôt dans votre propre poubelle ou de dépôt sauvage, risque de refus de collecte et jusqu'à 1500 € d'amende*.
*Articles R632-1, R633-6 et R635-8 du Code pénal



VOUS TRIEZ...



DÉCHETS NON AUTORISÉS

Vaisselle, ampoules, miroirs, vitres, bouchons et couvercles...

Cliiink® est dans votre commune !

RECYCLEZ VOTRE VERRE

aux bornes d'apport volontaire connectées

ET GAGNEZ DES BONS CADEAUX

dans les commerces, musées, associations sportives...

TOUT SAVOIR POUR SE PROCURER LA CARTE CLIINK®



www.cliiink.com
<https://dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr>

EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

Une collecte par semaine (hors secteur bornes enterrées)

**LE MERCREDI APRÈS-MIDI
DÈS 13H00**

DEPUIS 2020

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

POTS

SACS ET FILMS



EMBALLAGES EN MÉTAL, MÊME LES PETITS



EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON



BARQUETTES



TOUS LES PAPIERS



BOUTEILLES, FLAONS ET BIDONS EN PLASTIQUE PETITS OU GRANDS



Le bouchon peut être remis sur la bouteille écrasée.

Besoin de plus d'infos sur le tri et la prévention ?

Téléchargez le nouveau guide des déchets !



Scannez le QR code pour consulter le guide



Ou Rendez-vous sur le site dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr

DÉCHETS VÉGÉTAUX

DU 29 MARS AU 26 NOVEMBRE 2021
Une collecte par semaine

**LE JEUDI APRÈS-MIDI
DÈS 13H00**

PRÉSENTEZ SUR LE TROTTOIR :



VERDURES (TONTES DE PELOUSE, TAILLE DE HAIES, FEUILLES MORTES)

PETITS BRANCHAGES

RAPPEL
Pensez aux équipiers de collecte, ne surchargez pas vos contenants !

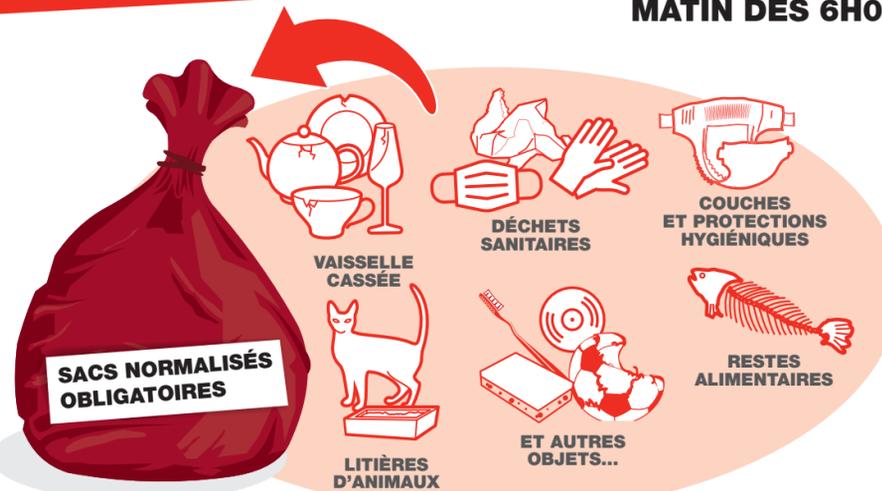
- **Verdures** (tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes) dans un contenant rigide ou en sacs. Ces derniers, une fois vidés, seront déposés à l'intérieur du contenant.
- **Petits branchages**: maximum 1m20 de long et 10cm de diamètre, fagotés avec une ficelle.

MAXIMUM 10 SACS DE 100L DE VERDURES OU 1 M³ DE BRANCHAGES FAGOTÉS

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Deux collectes par semaine (hors secteur bornes enterrées)

**LES LUNDI ET JEUDI
MATIN DÈS 6H00**



VAISSELLE CASSÉE

DÉCHETS SANITAIRES

COUCHES ET PROTECTIONS HYGIÉNIQUES

LITIÈRES D'ANIMAUX

ET AUTRES OBJETS...

RESTES ALIMENTAIRES

ENCOMBRANTS



SANITAIRES

PETITS AMEUBLEMENTS

MATELAS ET SOMMIERS

BOIS

OBJETS EN PLASTIQUE

OBJETS MÉTALLIQUES ET RÉSIDUS DE PLOMBERIE

RAPPEL
Maximum 1m³ par collecte. Pas d'objet de plus d'1m60 ou de plus de 40kg

DÉCHETS EXCLUS DE LA COLLECTE

Déchets d'équipements électriques et électroniques - gravats - cartons - tout produit chimique (peinture, lasure...) - tôles en fibrociment - pneumatiques - bonbonnes de gaz - vitres, miroirs et fenêtres munies de leurs vitres



RAPPEL DÉPÔT SAUVAGE :

CONFISCATION DU VÉHICULE ET JUSQU'À **1500€ D'AMENDE***
*Articles R632-1, R633-6 et R635-8 du Code pénal

SI VOTRE COLLECTE TOMBE UN JOUR FÉRIÉ, ELLE SERA REPORTÉE AU SAMEDI SUIVANT AUX MÊMES HORAIRES. (NE CONCERNE PAS LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES.)